

OFFRE PRÉVOYANCE

Protégez-vous des aléas de la vie
et mettez votre famille à l'abri
des désagréments financiers

- | Garanties obsèques de 4000 €
Paiement direct aux professionnels
- | Capital décès jusqu'à 45 700 €
- | Indemnités journalières
adaptées à votre situation
- | Rente d'invalidité jusqu'à 30 000 €



UNE MUTUELLE PROCHE DE VOUS !

Nos engagements :

- › vous écouter
- › vous informer
- › vous conseiller
- › vous protéger

SIÈGE SOCIAL
MORTEAU (25500)
15, Tartre Marin
T. 03 81 67 00 88

PONTARLIER (25300)
8, rue de Besançon
T. 03 81 38 42 56

LES ROUSSES (39220)
417, route Blanche
T. 03 84 60 39 41

www.mutuelle-lafrontaliere.fr

Retrouvez votre espace adhérent personnalisé :

- ▶ suivi des remboursements
- ▶ changement d'adresse ou
de coordonnées bancaires
- ▶ accès aux services «Médecin Direct»
et «Proxime et moi»



SERVICE JURIDIQUE « FRONTALIERS »



Inclus dans votre contrat santé

Au travers des services proposés par l'association
« Amicale des frontaliers »,
bénéficiez au quotidien de l'expertise d'une équipe de spécialistes pour
les démarches et problématiques liées à votre statut de frontalier.



Juridique



Fiscal



Social

Santé Prévoyance



SANTÉ

- | 100% santé
- | Tiers Payant
- | Réduction de 20% pour le 2^{ème} enfant,
gratuité pour le 3^{ème} enfant et les suivants
- | Forfait Médecines Douces inclus
dans toutes les formules
- | Assistance

NOUVEAUTÉS 2021

- | Médecindirect
Téléconsultations médicales 24h/24 - 7j/7
- | Proxime & Moi
Accompagnement vie privée au quotidien

PRÉVOYANCE

- | Garantie obsèques
- | Indemnités journalières
- | Capital décès
- | Rente d'invalidité



Au service des frontaliers... mais pas que

ANNEXE I - TABLEAU DES GARANTIES

Garanties exprimées en % de la base de remboursement de la Sécurité Sociale.
Remboursement sous déduction des remboursements de la Sécurité Sociale.

	INITIALE 100	CONFORT 150	SÉRÉNITÉ 200	PRESTIGE 250
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait Patient Urgences (FPU)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour :				
- Secteur conventionné	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
- Secteur non conventionné	100%	150%	150%	150%
Honoraires médicaux, chirurgicaux ou obstétricaux (1) :				
- Médecins adhérents à l'OPTAM	100%	150%	200%	250%
- Médecins non adhérents à l'OPTAM	100%	130%	180%	200%
Chambre particulière	60 €/jour	60 €/jour	60 €/jour	60 €/jour
Frais d'accompagnement enfant de moins de 13 ans (5 jours maxi / hospitalisation)	31 €/jour	31 €/jour	31 €/jour	31 €/jour
Indemnités de convalescence (par nuit) (2)	13 €	14 €	14 €	14 €
Transport dans le cadre d'une hospitalisation (3)	100%	100%	100%	100%
+ Forfait transport «hospitalisation» (3)	+ 336 €	+ 366 €	+ 366 €	+ 366 €
SOINS COURANTS				
Honoraires médicaux (généralistes, spécialistes) (1)				
- Médecins adhérents à l'OPTAM	100%	150%	200%	250%
- Médecins non adhérents à l'OPTAM	100%	130%	180%	200%
Honoraires paramédicaux (infirmiers, kiné,..)	100%	150%	200%	250%
Analyses et examens de laboratoire	100%	150%	200%	250%
Imagerie médicale (radiologie, échographie)	100%	150%	200%	250%
Transport hors hospitalisation (3)	100%	100%	100%	100%
+ Forfait transport «hors hospitalisation» (3)	+ 336 €	+ 366 €	+ 366 €	+ 366 €
Pharmacie :				
- Médicaments remboursés par le R.O.	100%	100%	100%	100%
- Médicaments prescrits non remboursés par le R.O.	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
Contraception prescrite, non remboursée par le R.O.	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
Vaccins prescrits, non remboursés par le R.O.	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
Matériel médical :				
- Orthopédie, petit appareillage, autres prothèses médicales	160%	160%	200%	250%
- Prothèse capillaire	160%	160%	200%	250%
DENTAIRE				
Soins et prothèses du panier 100% santé (7)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Prothèses dentaires hors 100% santé	180%	250%	300%	400%
Soins dentaires	100%	150%	200%	250%
Orthodontie (enfants jusqu'à 16 ans)	100%	150%	200%	250%
+ Forfait orthodontie	+ 160 €/semestre	+ 228 €/semestre	+ 320 €/semestre	+ 411 €/semestre
OPTIQUE				
Equipements 100% santé (5) (8)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Equipement optique hors 100% santé dont 100€ maxi sur les montures (5)	245 €	348 €	420 €	420 €
Forfait lentilles acceptées ou refusées (5)	245 €	348 €	451 €	470 €
Chirurgie réfractive	381 €/œil	381 €/œil	381 €/œil	381 €/œil
AIDES AUDITIVES				
Equipements 100% santé (6) (8)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Aides auditives hors 100% santé (6)	160% + 290 €/an	160% + 310 €/an	200% 344 €/an	250% + 382 €/an

Cure thermique				
Frais d'établissement et honoraires	100%	150%	200%	250%
Forfait cure thermique	54 €/an	69 €/an	69 €/an	69 €/an
AUTRES PRESTATIONS				
Médecines douces	150 €/an	175 €/an	200 €/an	240 €/an
Sevrage tabagique	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
Actes de prévention (4)	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM
Assistance	incluse	incluse	incluse	incluse
MÉDECINDIRECT				
Consultations médicales à distance 24h/24, 7j/7	inclus	inclus	inclus	inclus
PROXIME & MOI				
Accompagnement vie privée au quotidien	inclus	inclus	inclus	inclus

Toutes les garanties et renvois sont précisés à l'Article «Détail des garanties frais de santé» de votre contrat.

R.O. : Régime obligatoire

OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée

(1) Dépassements d'honoraires des médecins non adhérents au contrat d'accès aux soins (OPTAM). Le remboursement maximal doit être égal au remboursement effectué pour un médecin ayant signé l'OPTAM, moins 20 % de la base de remboursement (150% - 200%), moins 50% de la base de remboursement Sécurité Sociale (250%).

(2) Limitées à 180 nuits/an en hospitalisation, 30 nuits/an en psychiatrie, 12 nuits en maternité.

(3) Transport réalisé par un professionnel et médicalement justifié. Forfait en complément du BR, lors de dépassement d'honoraires en transport et après remboursement du BR.

(4) Actes de prévention prévus à l'Article R 871-2 du Code de la Sécurité Sociale.

(5) - Pour les personnes de 16 ans et plus : prise en charge d'un équipement (1 monture et 2 verres) une fois par personne et par période de 24 mois, à compter de la dernière facture d'optique, sauf cas de renouvellement anticipé prévu réglementairement. Pour les enfants de plus de 6 ans et de moins de 16 ans : prise en charge d'un équipement (1 monture et 2 verres) une fois par personne et par période de 12 mois, à compter de la dernière facture d'optique, sauf cas de renouvellement anticipé prévu réglementairement. Pour les enfants jusqu'à 6 ans : la prise en charge de l'équipement peut être renouvelée au terme

d'une période de 6 mois après le dernier remboursement uniquement en cas de mauvaise adaptation de la monture à la morphologie du visage de l'enfant.


- Y compris remboursement de la Sécurité Sociale.

- Forfait annuel non cumulable avec forfait sur l'achat équipement monture + verre.

(6) Prise en charge des aides auditives limitée à une aide auditive par oreille tous les 4 ans dans la limite d'un plafond indiqué à l'Article R 871-2 du Code de la Sécurité Sociale.

(7) Soins et prothèses du panier 100% santé, dans la limite des honoraires limites de facturation (HLF).

(8) Equipements 100% santé, dans la limite des prix limites de vente (PLV).



➤ L'offre 100% Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une complémentaire santé responsable.

➤ L'offre 100% Santé vous permet d'accéder à des lunettes de vue, des aides auditives, des prothèses dentaires de qualité, prises en charge à 100% par la Sécurité sociale et les complémentaires santé.



Un large choix d'aides auditives performantes et ergonomiques

Une sélection étendue d'aides auditives (intra-auriculaires, à écouteur déporté ou contours d'oreille) avec au minimum 12 canaux de réglage ou de qualité équivalente et de nombreuses fonctionnalités (anti-acouphène, réducteur de bruit du vent, anti-Larsen, système Bluetooth...).



Un large choix de couronnes dentaires et de bridges de qualité

Une gamme étendue de prothèses avec des matériaux dont la qualité esthétique est adaptée à la localisation de la dent.

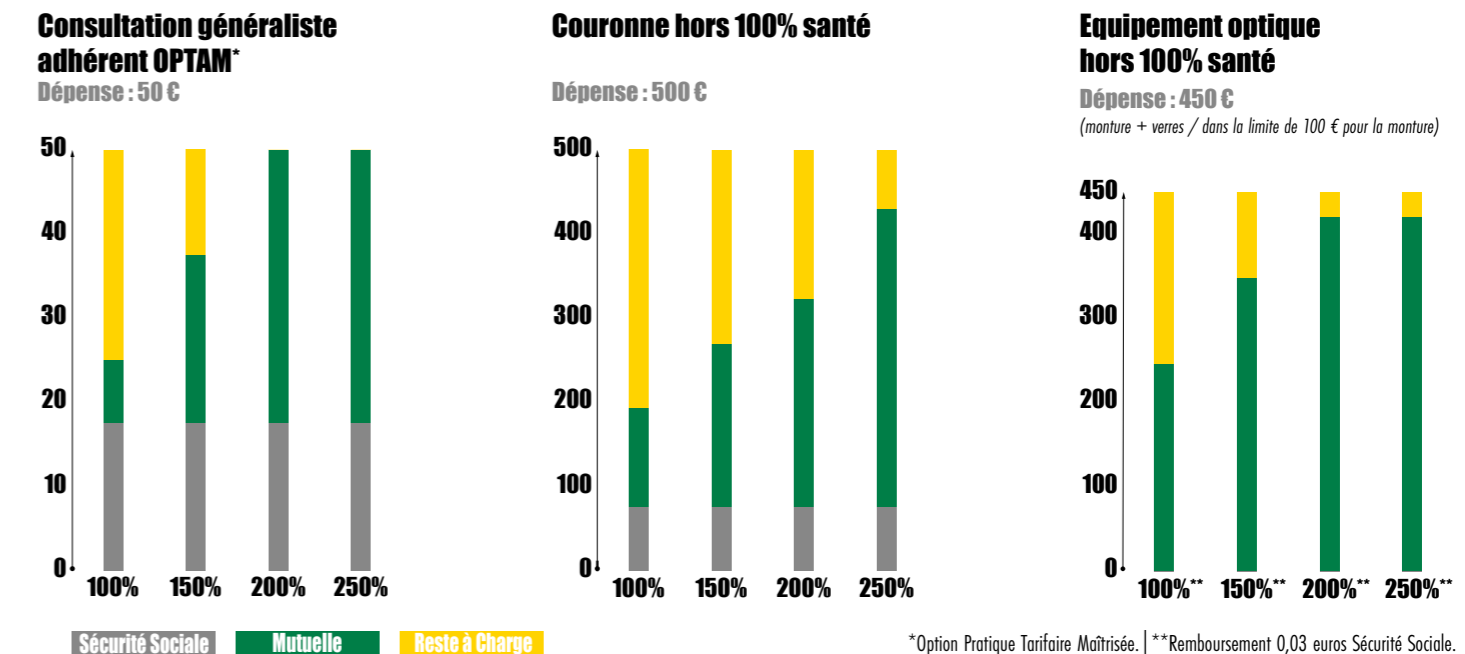


Une large gamme de lunettes de vue esthétiques

Un large choix parmi au minimum 17 modèles de montures adultes en 2 coloris différents, et 10 modèles enfants en 2 coloris différents, ainsi que des verres (amincis, antireflet...) traitant toutes les corrections visuelles.

Quelques exemples de remboursements

À déduire retenue de 1€ par la Sécurité Sociale sur remboursement à partir de 16 ans



*Option Pratique Tarifaire Maîtrisée. | **Remboursement 0,03 euros Sécurité Sociale.